



## CTL du 27 novembre 2014 Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine : la direction veut passer en force, les élus quittent la séance

Le Comité Technique Local s'est réuni le 27/11/2014. Ce CTL était une reconvoction du CTL du 20 novembre boycotté par tous les élus syndicaux pour protester contre les nouvelles suppressions d'emplois et l'inscription à l'ordre du jour des transferts de PCR. A l'ouverture la CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

« Il y a quelques jours se tenait le Comité Technique de Réseau « emploi et moyens » de la DGFIP. Les annonces étaient déjà largement connues : diminution de 2,2% des moyens de fonctionnement, suppression de 2000 emplois à la DGFIP.

Pour la CGT, ces choix concernant notre administration sont inacceptables !

Devant le directeur général, la CGT a retracé la situation désastreuse de la DGFIP : attaques sur les missions, attaques sur les emplois, le réseau et les règles de gestion, absence de reconnaissance des agents (rémunérations, plan de qualifications).

La CGT a rappelé que les choix politiques austéritaires sont la cause de ces attaques et que c'est désormais vers les collègues qu'elle entend se tourner pour construire avec eux les actions qui permettront d'imposer un changement de cap à la DGFIP, ce qui l'a amené à quitter la séance.

Dans ce contexte, sans ignorer les difficultés, la CGT a pris ses responsabilités en appelant à la grève le 18 novembre. Ce jour là plusieurs centaines d'agents se sont rassemblés à Bercy : la DG a refusé de recevoir une délégation. La journée du 18 novembre est une première étape.

Les 2000 suppressions d'emplois au niveau national se traduiront dans le 92 par 34 suppressions nettes : -2 IP, -3 IDIV, -13 A, -35 B, +19 C.

Cela porte à plus de 410 le nombre total de suppressions d'emplois intervenues depuis la fusion. Ces 34 suppressions constituent un nouveau coup porté à l'exercice des missions et aux conditions de travail des personnels dans notre département.

La CGT rappelle son exigence d'arrêt des suppressions d'emplois et de pourvoi de tous les postes vacants dans un premier temps et la création d'emplois à hauteur des besoins.

A l'occasion de ce CTL la direction entend poursuivre dans la voie des restructurations et procéder à des transferts partiels de PCR, et ce alors que la DG n'a toujours pas publié la note sur les PCR annoncée depuis des mois et que l'engagement avait été pris au niveau national comme au niveau local qu'il n'y aurait pas de transfert d'emploi ou de service dans le périmètre des PCR pendant l'expérimentation.

**En conséquence notre délégation demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour du CTL.**

Sur toutes ces questions la CGT continuera à rechercher l'unité à partir des revendications des agents pour développer la mobilisation et construire le nécessaire rapport de force. »

Dans sa réponse le Directeur a refusé de retirer le point sur les PCR. Les points suivants ont été abordés :

### Scission de la Division collectivités locales, missions d'expertise et bancaires de la direction

La direction a informé le CTL de sa décision de scinder cette division pour constituer une division « collectivité territoriales » (3A+, 7A, 7B, 3C) et une division « activités économiques et financières » (1A+, 2A, 9B, 4C). Pour la direction cette opération réalisée à effectif constant est justifiée par la charge de travail importante du service et la nécessité d'en renforcer le pilotage.

### Bilan de la campagne d'entretien professionnel 2014

En résumé, pour 2014, 1957 agents A, B et C ont été évalués. 956 agents ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté d'un mois, 405 agents de deux mois, 135 d'une mention d'encouragement.

451 agents se situent à la cadence moyenne. 5 mentions d'alertes ont été attribuées, ainsi que 4 pénalisations d'un mois et une de deux mois. 56 recours ont été effectués auprès de l'autorité hiérarchique et 28 devant la CAP locale.

La CGT a demandé que l'administration fournisse aux représentants syndicaux une statistique synthétique des suites données aux recours.

## **Regroupement partiel des pôles de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRCP) 1 et 2 en test**

La direction a maintenu à l'ordre du jour son projet qui prévoit de transférer au 1<sup>er</sup> septembre 2015 1 A et 2 B du PCRCP d'Asnières à Suresnes et 3A et 3B du PCRCP de Levallois à Nanterre Tivoli dans le but de libérer de la place pour le transfert des PCE de Colombes à Asnières et de Clichy à Levallois.

**La délégation CGT a fait valoir les arguments suivants :**

**La note DG sur les PCRCP annoncée pour septembre n'est toujours pas sortie.** Les PCRCP n'ont donc aucune existence officielle, en tant que structure. Les préconisations définitives de la DG ne sont toujours pas connues.

On ne peut parler que de PCRCP toujours en cours d'expérimentation.

**Or l'engagement avait été pris par la Direction générale et la direction locale (CTL du 21/12/2012) et largement communiqué aux agents qu'il n'y aurait durant la période d'expérimentation (« test ») aucun regroupement géographique ou déplacement d'emploi à l'intérieur du périmètre des PCRCP.**

En outre lors du Comité Technique de Réseau (CTR) du 20 mai dernier la Direction Générale avait présenté des orientations valant engagement avec lesquelles les projets de la DDFIP sont en complète contradiction :

**Extraits des propos de la DG (source : procès-verbal officiel de la séance):**

*"Nous proposons de ne pas exiger, lorsque les agents sont distants, qu'ils soient ramenés avec l'équipe. On peut imaginer des situations où les agents ne sont pas dans le même lieu de travail. Ce sont des points qui nous paraissent fondamentaux. »*

Et dans le 92 la direction regroupe des PCRCP (qui n'ont aucune existence officielle), sur Montrouge, Nanterre et Suresnes !

La DG lors du même CTR explique *"que des sites éclatés ne constituaient pas un obstacle dirimant au bon fonctionnement de ces pôles. Il n'y a aucune nécessité de les regrouper sur un même lieu... Au demeurant, notamment lorsqu'il y a des FI, il est très important de pouvoir garder un*

*contact avec le terrain, ne serait-ce que pour faire de bonnes évaluations immobilières. Il n'y a pas nécessairement d'intérêt à arracher les services FI du terrain et à les regrouper loin de leur périmètre."*

Et dans le 92 les FI de Vanves, Issy, Levallois et Asnières sont « arrachées » du Centre des Finances Publiques de leur ressort géographique! Lors du CTR la DG précise également que pour des directions ayant le tissu le plus riche (ce qui est le cas du 92), il est recommandé de *"conserver les structures des brigades spécialisées sur certains types de contrôle telles les brigades FI..."*.

Et dans le 92 la BCFI (Brigade de Contrôle de Fiscalité Immobilière) du sud disparaît purement et simplement dans l'opération de regroupement du PCRCP n°8 sur le site de Montrouge !

**Ce qui est mis en œuvre par la direction du 92 va donc à l'encontre des préconisations connues de la DG.**

Ces regroupements précipités, au mépris des conditions de travail des personnels (votes négatifs répétés du CHS-CT), créent une situation du fait accompli, alors que la note DG n'est toujours pas sortie et que les préconisations connues de la DG vont à l'inverse.

Dans ces conditions **tout commande de reporter l'examen de ce point à une date ultérieure une fois que la note DG sera sortie.**

Le directeur a convenu que la création officielle des PCRCP ne pouvait intervenir tant que la note DG n'était pas publiée, que donc les PCRCP étaient toujours en période de « test » mais il a ajouté que pour des motifs immobiliers (regroupement des PCE) les regroupements de PCRCP étaient indispensables et prendraient la forme de transferts d'emplois FI et cellule CSP d'un SIP vers un autre. Nous avons fait remarquer qu'un transfert d'emplois FI et cellule CSP touchait au maillage territorial et aux conditions d'exercice des missions et ne pouvait être examiné au seul motif d'une opération immobilière. D'ailleurs à l'ordre du jour c'est le

regroupement partiel de PCRP qui figurait et non le transfert de postes FI et CSP.

Le directeur a alors choisi de passer outre et de soumettre au vote son projet.

**Les élus syndicaux (CGT, Solidaires, FO et CFDT) ont refusé de voter et demandé une suspension de séance.**

A leur retour ils ont lu la déclaration suivante :

**« L'ensemble des élus syndicaux du CTL des Hauts-de-Seine dénonce le passage en force que constitue la décision prise par la Direction du 92 d'imposer un vote sur les**

**« regroupements partiels de PCRP en test » avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

**Une telle décision est contradictoire avec les engagements pris tant au niveau local que national de ne procéder à aucun regroupement géographique ou transfert de poste dans le périmètre des PCRP en test. En outre la note DG relative aux PCRP annoncée n'est toujours pas parue. Le vote ainsi organisé est sans valeur.**

**En conséquence les élus syndicaux décident de quitter la séance et de saisir sans délai leurs organisations nationales. »**

**Les engagements pris ne sont pas respectés ; la note DG n'est pas sortie et les restructurations tombent déjà, en contradiction avec les préconisations connues de la DG. Cela constitue un précédent inacceptable. La CGT a immédiatement contacté son bureau national pour qu'il intervienne auprès de la Direction générale. Lors du Comité Technique de Réseau (CT national), le secrétaire général de la CGT Finances Publiques a interpellé la direction générale sur la situation dans les Hauts-de-Seine. La DG a admis la confusion actuelle mais a répondu qu'une note était en cours de préparation et allait paraître rapidement. C'est la politique du passage en force et du mépris des agents et des représentants du personnel. La mobilisation des agents est plus nécessaire que jamais.**

### **AUCUN TRANSFERT D'EMPLOI DANS LE PERIMETRE PCRP ! RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS !**

La délégation CGT : Anne Giraudon, Brigitte Sassou-Messan, Luc Benoit, Philippe Geoffre (titulaires)  
Didier Contencin (Conseiller technique)

#### **Direction : « Pelurier » (registre des documents signés)**

A l'occasion d'une entrevue avec le directeur qui s'est tenue le même jour au sujet des Domaines, la CGT est intervenue pour faire part des difficultés rencontrées par les collègues des services de la filière GP résultant de la mise en place de nouvelles procédures de travail à la direction. En effet, au motif invoqué de traçabilité et de conservation, il est demandé aux agents d'enregistrer en dématérialisé chaque courrier ou fiche de travail et pour cela de scanner toutes les

pièces. Cela s'avère particulièrement fastidieux et chronophage, d'autant que les services sont déjà au taquet. Les agents sont exaspérés par ces nouvelles contraintes. Le directeur, tout en faisant état de son souci de conserver la trace des documents émis, a convenu que cela ne devait pas aboutir à un engorgement de l'activité des services et s'est engagé à rechercher un allègement des procédures demandées aux services.

#### **Le 4 décembre : élections professionnelles**

Vous connaissez les candidats de la CGT, vous les côtoyez au quotidien, tout au long de l'année et dans toutes les mobilisations.

Face à l'administration, pour vos revendications et votre défense, envoyez au CTL et aux CAPL des élus expérimentés, déterminés et combatifs, au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.

**Le 4 décembre, votez CGT !**